

mandai un jour si réellement je n'avais pas moi-même lu les dépositions dans la cause de Mathieu et Charlebois — je lui demandai si c'était vrai que M. Mousseau avait reçu ou devait recevoir une certaine somme, partie du prix qui était mentionné comme devant lui revenir à lui, DeBeaufort ; il m'a dit que oui. Alors je lui ai demandé s'il aurait objection à me laisser voir ces documents-là pour ma satisfaction personnelle ; il me dit : Je n'en ai aucune ; là-dessus il me dit : "Vous comprenez, moi, dans cette affaire, je ne tiens qu'à recevoir mes trois mille trois cents et quelques piastres, soit un tiers de la somme que Charlebois devait payer. C'était bien entendu que ceci devait m'être payé, tout le monde était d'accord là-dessus, parce que je n'ai intenté la poursuite contre Charlebois qu'après avoir épuisé tous les autres moyens pour recouvrer mon argent." Alors je lui dis : "Voulez-vous me laisser voir les documents ? Sont-ce des documents qui ont rapports exclusivement et plus particulièrement à cette transaction-là ?" Il me dit : "Oui. Et en même temps ça rapport à l'affaire Béique," dont je connaissais quelque chose. Il y avait eu une enquête sur une demande de destitution de M. Béique et c'était une affaire parfaitement publique." Il y a des lettres de M. Bergeron et d'autres personnes en rapport à cette enquête-là et vous verrez là-dedans les procédés, la manière dont on s'est pris pour essayer d'obtenir la destitution de M. Béique." Il m'a apporté les lettres, je les ai lues pour voir quelle en était la teneur et je les lui ai remises. Je lui ai demandé s'il me permettait d'en prendre copie, il me dit que oui : "Pourvu que vous ne vous en serviez pas avant que j'aie réglé mes affaires avec M. Mousseau et les autres." Il prétendait même que M. Chapleau s'occupait du règlement de cette affaire. Alors je

suis resté dans cette position-là pendant quelques temps ; après, il est revenu me trouver en me répétant encore que ses opinions politiques avaient toujours été libérales ; qu'il n'avait pas d'objection du tout à dévoiler les faits qui s'étaient passés dans cette transaction, et qu'il était rendu presque à la nécessité et que, si je croyais pouvoir lui faire obtenir quelque argent pour ces documents-là et pour la narration fidèle et exacte des faits, il n'avait pas d'objection du tout à me les transférer. Je n'avais pris communication de ces documents que superficiellement, je n'avalais pris aucune note ; je lui dis ceci : "Je ne connais que quelques amis ici qui pourraient prendre intérêt dans l'affaire, et si vous voulez me permettre de communiquer ces documents-là à ces amis, et s'ils jugent qu'ils sont assez d'importance pour être divulgués et pour faire la matière d'une accusation sur la vente d'un contrat, alors je leur demanderai ce qu'ils peuvent vous donner." Et je lui demandai à quelles conditions il voudrait donner ces documents ; il m'a dit : "Moi, je tiendrais à avoir huit cents piastres si c'était possible, au moins à faire escompter un billet." Car il déclarait que le dernier de ses billets qui était partie de la considération que Charlebois s'était engagé à lui donner pour l'obtention du contrat, n'était pas encore échu. Alors je lui ai communiqué le nom de ceux à qui je voulais montrer ces documents ; je lui ai dit : "Je ne veux rien faire sans votre assentiment ; si vous me le permettez, je communiquerai ces documents à l'honorable M. Mercier, à M. George Washington Stephens et à M. Arthur Boyer." Immédiatement après, quelques jours après, j'ai rencontré M. Mercier, je lui ai communiqué les faits que j'avais en ma possession ou avant cela plutôt, il m'a remis les papiers et je devais réunir deux ou